LES TROUBLES DYS

Parents & Professionnels

Guide pour connaître, comprendre, être accompagné et accompagner les DYS

Fédération des APAJH
au service de la personne en situation de handicap

Depuis plus de 50 ans, l'APAJH est attentive aux difficultés de tous et plus particulièrement, de par ses origines, de celles des enfants à l'école.

Les troubles des apprentissages en font partie.

A partir de la loi du 11 février 2005, par les accompagnements nécessaires et pertinents, par une formation adaptée des enseignants, l'APAJH milite pour rétablir l'égalité des chances.

Utopistes et réalistes, nous avons voulu ce livret qui donne des éléments de compréhension et les formes par lesquelles le jeune en difficulté sera pris en compte et non rejeté.

Avec ce document, nous poursuivons notre ambition permanente d'accessibilité universelle.

le 18 septembre 2016

Jean-Louis Garcia
Président de la Fédération APAJH
Vice-président de la CNSA

Préface

Jules Verne, Albert Einstein, Agatha Christie, Bill Gates… : des intelligences remarquables, des réussites fabuleuses ! Et pourtant, avec tant d'autres personnes célèbres, ils présentaient un trouble de l'apprentissage, un « trouble dys. »

C'est peut-être aussi le cas pour cet enfant dont les difficultés scolaires vous inquiètent. Cet enfant qui est peut-être lui-même promis à une destinée, sinon exceptionnelle, du moins réussie et heureuse. Pour cela, il a besoin d'être aidé.

Le livret que vous avez entre les mains a l'ambition de vous donner des éléments de compréhension de ses difficultés d'apprentissage, il vous indique également les voies par lesquelles il pourra être pris en charge.

Connaître, comprendre, être accompagné, et accompagner, c'est ce que vous propose la Fédération des Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés. Ce guide changera votre regard sur l'échec scolaire, il vous donnera espoir, il vous indiquera des solutions.

Fondé sur des connaissances scientifiques validées et sur une connaissance approfondie des dispositifs de prise en charge, ce petit ouvrage devrait être lu par l'ensemble des professionnels de l'éducation et par les parents des élèves qui semblent rétifs aux apprentissages scolaires.

Jean-Émile Gombert
Professeur émérite en psychologie cognitive
des apprentissages

Préface

Ce livret représente une synthèse des connaissances pratiques des troubles "dys" et des mesures à mettre en oeuvre quand on se trouve confronté à cette situation.

Il sera utile à toutes les personnes concernées par le problème, parents, personnels de l'Education Nationale et également professionnnels de santé (orthophonistes notamment).

Une large place est réservée aux aménagements qui peuvent être mis en oeuvre à l'école et ces suggestions, adaptables à chaque cas particulier, pourront aider et guider les enseignants et les parents.

Il doit donc permettre de mieux comprendre les enfants "dys" et de mieux les accompagner dans leur scolarité pour qu'elle ne devienne pas seulement un parcours du combattant mais les aide à progresser, à grandir et à s'épanouir, en corrigeant, en compensant ou en contournant au mieux leurs difficultés.

Marie-Anne BARTHEZ
Neuro-pédiatre responsable du Centre Référence
du Langage et Trouble des Apprentissages
du CHRU de Tours

Connaître 4

Comprendre 11

Etre accompagné 20

Accompagner 36

Les troubles DYS, c'est quoi ?

Le préfixe « DYS » signifie trouble, difficulté.
C'est difficile dans la vie, c'est très difficile à l'école.

DYSLEXIE(S)

Il peut voir cela :

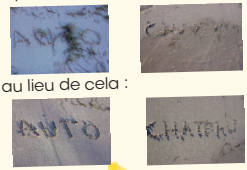

au lieu de cela :

DYSCALCULIE(S)

Il peut écrire :

30403 au lieu de 3403
202 au lieu de 22

Il peut lire :

6 au lieu de 9
52 au lieu de 25
4-208 au lieu de 428

TDA/H

Troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité

Il a des difficultés à :

- maintenir son attention
- ne pas oublier
- réfléchir avant d'agir
- tenir en place

et pourtant il n'est pas mal éduqué, il ne passe pas trop de temps à regarder la télé, il n'y a pas de problèmes à la maison…

DYSPHASIE(S)

Il peut dire cela :

- «T'es mon meilleur papa» (10 ans)
- «Je t'aime ça quand t'es ma mère» (8 ans)

au lieu de cela :

- «Tu es le meilleur des papas»
- «Je suis content que tu sois ma mère»

DYSPRAXIE(S)

Il peut écrire comme cela :

en s'étant beaucoup appliqué.

On ne dit pas d'un enfant qu'il est DYS uniquement parce qu'il a des difficultés à lire, à écrire, à compter…
Les troubles DYS sont des troubles spécifiques, diagnostiqués et durables.
On naît DYS, on est DYS tout au long de sa vie mais on peut apprendre à compenser.

Définition

En France, on emploie communément l'expression « troubles Dys ».

Afin d'harmoniser avec les classifications internationales de référence, la dénomination **« troubles spécifiques du langage, des praxies, de l'attention et des apprentissages »** serait plus adaptée.

Les troubles DYS correspondent à des dysfonctionnements cérébraux entraînant des difficultés :

DYS-lexie(s)	s'applique	à la lecture
DYS-praxie(s)	s'applique	aux gestes
DYS-graphie(s)	s'applique	à l'écriture et au dessin
DYS-calculie(s)	s'applique	à l'apprentissage du calcul
DYS-orthographie(s)	s'applique	à l'apprentissage de l'orthographe
DYS-phasie(s)	s'applique	au langage.

On trouve aussi les **Troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité.**

Origine

Les troubles DYS affectent **une ou plusieurs fonctions cognitives***, Ce sont des troubles **neuro-développementaux**, c'est-à-dire des troubles qui traduisent une déviation, une perturbation ou un dysfonctionnement du développement du cerveau.

Ils apparaissent au cours du développement de l'enfant, avant ou au cours des premiers apprentissages.

Ils correspondent à une anomalie développementale (sans lésion cérébrale détectée) d'un fonctionnement cérébral spécifique, sans lien avec un trouble sensoriel, entrainant des difficultés dans un domaine précis. **Les autres fonctions cognitives sont préservées** et les enfants porteurs de ces troubles n'ont pas de déficit intellectuel ni perceptif ni neurologique (indemnes des troubles psychologiques primaires).

* **Les fonctions cognitives** sont les capacités de notre cerveau qui nous permettent notamment de communiquer, de percevoir notre environnement, de se concentrer, de se souvenir d'un évènement ou d'accumuler des connaissances.

Les troubles des fonctions cognitives peuvent être globaux (on parle alors de déficience intellectuelle) ou spécifiques à une fonction cognitive particulière (on parle alors de troubles DYS).

Renfermant une centaine de milliards de neurones, notre cerveau est le centre de contrôle de notre organisme et le siège de toutes nos fonctions cognitives.

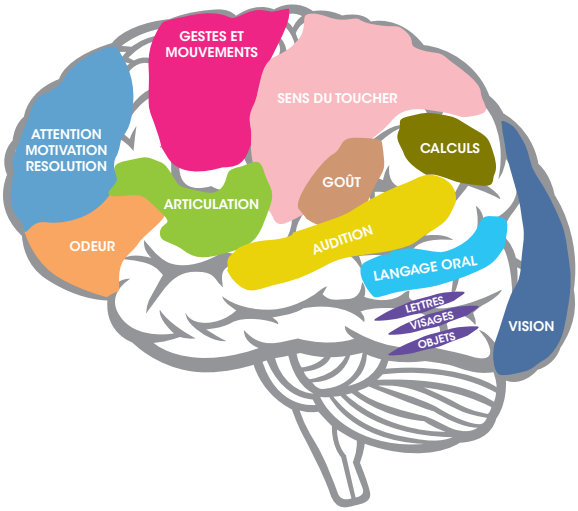

Les troubles dys peuvent être dus à des zones moins actives, à une différence de temps d'activation entre zones ou à un déficit de certaines zones.

Le terme DYS est habituellement assimilé aux troubles spécifiques des apprentissages.

L'ensemble des tâches cognitives est effectué de façon bilatérale, les deux hémisphères du cerveau travaillant bien ensemble même s'il existe des asymétries fonctionnelles. En effet, les deux hémisphères, reliés par le corps calleux, sont en interaction continue pour la majorité des tâches à exécuter.

On utilise le terme « spécifiques » car ces troubles surviennent dans un cadre précis , où on a écarté le déficit intellectuel, l'affection neurologique et les troubles résultant de désordre psychologique ou psychiatrique.

Les DYS regroupent toutes sortes de réalités, c'est pourquoi il n'y a pas une mais des dyslexies, il n'y a pas une mais des dyspraxies… qui ont en commun d'entraîner des difficultés scolaires.

C'est un handicap invisible

En résumé…

- **Pas d'histoire médicale particulière.**
- **Pas de déficit sensoriel** : même si des difficultés semblent apparentes,
- **Pas de déficit intellectuel** : c'est un DYSfonctionnement localisé qui perturbe les apprentissages dans un ou des domaines, mais pas dans tous.
- **Pas de trouble du comportement proprement dit** : à l'école, les enseignants disent d'eux qu'ils sont rêveurs, pas intéressés, agités, peu attentifs, instables, agressifs… C'est l'extériorisation d'un réel mal-être relationnel et d'une très grande souffrance, consécutifs à la situation d'échec qui s'installe.
- **Pas de trouble de la relation** : ils utilisent tous les moyens à leur disposition pour communiquer.
- **50% des dyslexiques ont des antécédents familiaux** rendant l'hypothèse génétique plausible.
- **La population masculine** est globalement plus touchée que la population féminine.

« Le piano est mal accordé, mais le pianiste est intact »
Françoise Dolto

Conséquences

« Les lettres s'entremêlent quand je lis et j'écris »

Dys : un trouble durable

Dys : un écart significatif et persistant dans un domaine

Dys : des troubles non visibles mais des répercussions importantes souvent sous-estimées

Dys : un trouble spécifique à une (ou des), fonction(s) cognitive(s). Les autres sont préservées ☛ Les DYS ont des compétences dans de nombreux domaines

Dys : mise en place de stratégies compensatoires prenant appui sur les fonctions préservées

Dys : le symptôme majeur : la difficulté (voire l'incapacité) à automatiser une procédure, la lenteur, la fatigabilité, un épuisement rapide

Dys : association fréquente de plusieurs troubles chez un même enfant

Dys : des troubles de différentes natures : on ne parle pas d'une mais des dyslexies, pas une, mais des dyspraxies…

Ne confondons pas outils et performances : les enfants DYS sont performants, motivés, ils ont envie de réussir, ils ne sont pas fainéants… ils ont seulement de mauvais outils… pour la vie !

Les personnes Dys sont en situation de handicap à chaque fois qu'elles sont confrontées au(x) domaine(s) où se situe la difficulté.

« J'étais une nullité scolaire et je n'avais jamais été que cela… C'était beaucoup plus qu'une certitude, c'était moi.
De cela certains enfants se persuadent très vite, et s'ils ne trouvent personne pour les détromper, comme on ne peut vivre sans passion, ils développent, faute de mieux, la passion de l'échec. »

PENNAC, D. Chagrin d'école - Ed. Gallimard 2007)

Quelques chiffres

« C'est difficile dans la vie, c'est très difficile à l'école »

15 à 20 %

des élèves entrant en 6ème ne savent pas déchiffrer correctement un texte :

- certains sont lents et manquent d'automatismes
- d'autres n'ont pas acquis tous les éléments du code, parmi eux, certains ont un trouble DYS

6 à 8 %

de la population souffriraient d'un trouble DYS.

4 à 5 %

des élèves d'une classe d'âge seraient atteints de dyslexie

3 % de dyspraxie

2 % de dysphasie

(D'après la Fédération française des dys - FFDys)

Selon la Société française de pédiatrie, les troubles DYS concerneraient au moins **5 à 6%** des enfants, ce qui équivaut à environ **un enfant par classe**.

Pour être autorisé à parler de DYS, on doit avoir préalablement vérifié que les critères suivants sont réunis :

- Les difficultés identifiées en classe sont de l'ordre d'une pathologie (retard de 18 mois à 2 ans par rapport aux compétences attendues par un enfant « ordinaire »)
- L'intelligence générale est préservée
- Il n'y a pas de trouble psychologique ou psychiatrique grave
- La fréquentation scolaire est suffisante pour permettre ces apprentissages

Mécanismes en jeu et difficultés au quotidien

Les Dyslexies : troubles de lecture/d'écriture

LIRE,
c'est **décoder** (être capable de reconnaitre des mots isolés) et **repérer** la phrase, l'explorer au niveau sémantique et syntaxique, la traiter.

LIRE,
c'est extraire de l'information de ce qui est écrit.

Ainsi huit opérations cognitives sont nécessaires à la réussite de l'acte de lecture :

- **Repérer** le support et le type d'écrit
- **Explorer** une quantité d'écrit porteuse de sens
- **Identifier** des formes graphiques
- **Reconnaitre** des mots globalement
- **Interroger** le contenu du texte
- **Anticiper** des éléments syntaxiques ou sémantiques
- **Organiser** logiquement les éléments identifiés, reconstruire l'énoncé
- **Mémoriser** l'ensemble des informations sémantiques

Il existe 2 façons pour décoder les mots

La voie d'adressage

Reconnaissance immédiate du mot global dont la représentation visuelle correspond à une forme déjà existante dans notre mémoire (lexique mental). Cette voie est dite directe.

La voie d'assemblage

Décomposition du mot en syllabes ou en lettres pour le déchiffrer. Cette voie est dite indirecte car elle suppose le passage par une conversion des graphèmes (lettres) en phonèmes (sons).

En tant que lecteur expert, toutes ces activités sont maîtrisées et devenues automatiques, ce qui n'est pas le cas pour la personne dyslexique.

Toute difficulté doit être prise en compte, mais tout enfant en difficulté avec la lecture n'est pas forcément dyslexique

L'enfant dyslexique est souvent dans **un déchiffrage constant**, ce qui ralentit son débit de lecture et exige une attention soutenue. Sa compréhension du texte en souffre.
La dyslexie se traduit donc par une **lecture lente**, hésitante, des inversions de lettres comme « b » et « p », des difficultés de compréhension… Du mal à faire la différence entre Pce de Clichy et Pte de Clichy.

La copie d'un mot est également souvent ardue car l'enfant dyslexique réussit difficilement à retenir un mot dans son ensemble : il fait beaucoup d'aller-retour entre sa feuille et le tableau. Il aura alors des difficultés de rédaction, de prise de notes.

Quand s'inquiéter ?	Signes d'appel
En grande section de maternelle	Trouble persistant du langage oral. Difficulté à percevoir les segmentations des mots en syllabes, les rimes. Troubles de la mémoire verbale.
Dès le début de CP	Incompréhension du système d'écriture : ne fait pas le lien entre le signe écrit (graphème) et le son qu'il symbolise (phonème). Difficultés à différencier les sons, confusions entre le "b" et le "p", le "t" et le "d", le "f" et le "v". Difficultés de différenciation visuelle des lettres entre le "b" et "d", le "p" et "q" , le "m" et "n". Difficultés à différencier l'ordre de succession des lettres ou syllabes : "or = ro", "ion=oin", "on = no".
Enfant plus grand : 8 ans	Enfant en difficulté : échec vis-à-vis de la lecture ou lenteur de la lecture, difficultés pour retenir les mots d'usage courant, les principales règles d'accord, segmenter les mots. Déchiffrage lent, laborieux, gêné par des erreurs entre des lettres et/ou des groupes de lettres. Graves erreurs orthographiques : omissions de syllabes, mots mal découpés (les échelles = l'échelle, luile = l'huile) confusion de sons.
11/12 ans	Difficultés de lecture, lenteur +++ entravant parfois l'accès au sens, troubles de l'orthographe. Au-delà de quelques lignes de mots, se fatigue et a tendance à déchiffrer à nouveau.

Une des conséquences souvent associée à la dyslexie est la **dysorthographie** (difficultés avec les règles grammaticales, de conjugaison, de construction des mots, de la phrase).

La **dysorthographie** est également un trouble du langage écrit.

A noter, il n'y a pas de dyslexiques qui ne soient pas dysorthographiques, mais on peut être dysorthographique en étant peu dyslexique.

La plupart des dyslexiques moyens ou sévères peuvent avoir une lecture fonctionnelle à l'âge adulte. En revanche, la dysorthographie est beaucoup plus persistante.

Pour plus d'informations, consulter : ANAPEDYS : www.apedys.com

Les Dysphasies : troubles du langage oral

Le langage oral se développe :

- En **réception** : cela renvoie à ce que l'enfant comprend
- En **production** : ce qui correspond à son expression

Les moments clés du développement du langage oral

	Compréhension	Expression
Vers 6 mois	Réagit à son prénom, au « non »	Babille
9-12 mois	Mots familiers	Pointe du doigt, babillage proche mots
12-18 mois	Petites phrases en contexte (100-150 mots)	Gestes symboliques, 1ers mots en contexte
18-24 mois	Ordres simples en contexte (200 mots)	Mots phrases
2-3 ans	Ordres simples hors contexte	Petites phrases, « moi »

D'un enfant à l'autre , il y a de fortes différences interindividuelles. La plupart du temps, quelques mois de retard n'auront aucune conséquence sur les performances langagières futures de l'enfant. De plus, en moyenne les petites filles sont en avance sur les petits garçons.

Quand s'inquiéter ?	Signes d'appel
Petite section	Difficultés de compréhension, pas de phrases simples, gros troubles articulatoires (il n'est compris que de son entourage).
Moyenne section	Difficultés de compréhension de phrases complexes, troubles articulatoires persistants, confusion de sons (b/p ; g/c ; v/f ;…), parler bébé (vocabulaire restreint, phrases mal construites).
Grande section	Difficultés de compréhension, troubles articulatoires persistants, n'emploie pas de phrases relatives, vocabulaire pauvre, mauvaise conscience phonologique.

La dysphasie peut s'accompagner de difficultés d'orientation et d'organisation dans le temps et l'espace, de difficultés d'attention et de concentration, de difficultés de mémorisation, de difficultés motrices, de lenteur, de difficultés dans les activités de calcul.

La dysphasie est plus ou moins sévère.
On peut distinguer **3 grands types de dysphasies**, selon qu'elles touchent l'expression, la réception ou les deux. Elle peut donc se présenter sous des formes diverses : paroles indistinctes, troubles de la syntaxe, expressions par mots isolés, discours mal construit, manque de mots, compréhension partielle du langage oral…

L'entrée dans l'écrit peut aider l'apprentissage du langage oral des enfants dysphasiques.

Pour plus d'informations, consulter : AAD FRANCE : www.dysphasie.org

Les Dyspraxies : troubles de la coordination des gestes

Quand s'inquiéter ?	Signes d'appel
Dans la vie courante	Désintérêt ou refus des jeux faisant appel à la construction et au dessin. Recherche de jeux symboliques, imaginaire riche qui se traduit par le langage : vivacité d'esprit à l'oral. Difficultés pour l'habillage.
En grande section de maternelle	Difficultés dans le graphisme : ne peut tracer un triangle. Dessin pauvre, mal structuré, contrastant avec la construction du récit qu'il en fait, la vivacité d'esprit. Aspect brouillon, maladroit, peu soigneux du travail.
En cours de scolarité	Difficultés pour écrire les lettres, écriture manuelle lente et malhabile (dysgraphie), main crispée sur le crayon pouvant être responsable de douleur, difficulté pour poser des opérations, alors que logique et raisonnement sont normaux, difficulté à se repérer dans un texte long. Difficultés à manipuler les outils : ciseaux, règle, compas. Aspect brouillon des cahiers, aspect peu soigné. Lenteur importante dans les différentes activités motrices. Performances médiocres en sport, pas d'automatisation de la gestuelle. Maladresse dans les activités de découpage, pliage, collage. Difficultés dans le traitement visuo-spatial (reproduction de figures, jeux de construction). Difficultés en géométrie et en calcul.

Être dyspraxique, c'est comme :

- Écouter quelqu'un avec un casque sur les oreilles
- Faire du sport en pleine tempête
- Faire ses lacets avec des gants de boxe
- Trouver une salle qui change constamment de place
- Oubier une chorégraphie au fur et à mesure où on l'apprend
- Lire une carte floue

L'enfant dyspraxique a des difficultés à planifier, programmer, coordonner des gestes complexes. Il ne réussit pas à automatiser un certain nombre de gestes, notamment l'écriture.
Il existe plusieurs types de dyspraxies, les 3 plus courantes sont :

La dyspraxie visuo-spatiale (la plus fréquente) se caractérise par l'association d'un trouble du geste et d'un trouble visuo-spatial.

Le trouble visuo-spatial renvoie à la difficulté à fixer un objet ou à le suivre des yeux, à des problèmes d'organisation de l'espace (se repérer, se déplacer…).

La dyspraxie constructive se caractérise par une difficulté à construire, à assembler (jeux de construction, bricolage, couture…). L'écriture comprend beaucoup d'éléments « constructifs »*

La dyspraxie de l'habillage : difficultés à s'habiller à l'endroit, boutonner, lacer…

** Ainsi, **la dysgraphie** est une forme de dyspraxie. Elle affecte l'écriture dans son tracé : l'enfant ne parvient pas à organiser et à coordonner son geste pour avoir une écriture régulière et lisible.*

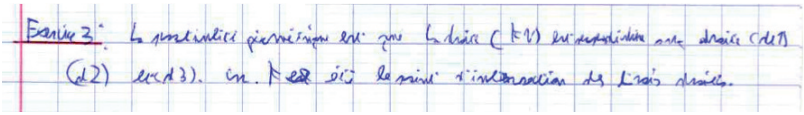

Pour plus d'informations, consulter : DFD : www.dyspraxies.fr

Les Dyscalculies : Troubles des activités numériques

L'acquisition de l'arithmétique repose sur :

- L'acquisition de la comptine numérique
- Le dénombrement
- La reconnaissance immédiate de petites quantités (subtizing)
- La connaissance des systèmes numériques oral et écrit, le passage de l'un à l'autre
- L'organisation de la numération en base 10
- Le calcul mental oral / le calcul écrit posé
- La résolution de problèmes
- L'apprentissage des faits numériques (ex : les tables de multiplication)

Les dyscalculies sont associées pour près de la moitié d'entre elles à la dyslexie.

Les enfants atteints de dyscalculie ont une mauvaise perception des nombres et des quantités. Ils ont notamment des difficultés :

- Pour écrire et lire des nombres
- Pour poser et résoudre des opérations, des problèmes
- Avec les tableaux à double entrée
- En géométrie

Quand s'inquiéter ?	Signes d'appel
Maternelle	L'enfant présente des difficultés d'accès au symbole. Il n'a pas ou peu de jeux d'imitation. Son dessin n'accède pas au niveau représentatif. L'enfant n'acquiert pas la chaîne numérique orale et fait beaucoup d'erreurs dans son comptage. L'enfant présente des difficultés à dénombrer une collection d'objets en pointant du doigt un ensemble d'éléments.
Primaire	Difficultés de mémorisation des faits arithmétiques, d'apprentissage des tables d'addition et de multiplication, d'utilisation de retenues, de transcodage des nombres (98 est écrit 8018). Difficulté de compréhension des problèmes arithmétiques.

Pour plus d'informations, consulter : dyscalculie.over-blog.com

Les TDA/H : Troubles Déficitaires de l'Attention avec ou sans Hyperactivité

Il existe 3 types de troubles :

- TDA/H avec inattention prédominante, se caractérise par des difficultés de concentration et très peu d'autonomie dans le travail. Dans cette forme de TDAH, l'hyperactivité et l'impulsivité est légère, voire parfois absente. Cette forme est plus fréquente chez les filles et représente 20-30% des cas de TDA/H.
- TDA/H avec impulsivité/hyperactivité dominante, est caractéristique de l'enfant qui s'agite en permanence, à la maison et à l'école, qui dérange la classe et se querelle souvent avec ses camarades. Il représente moins de 15% des cas de TDA/H.
- TDA/H mixte : c'est la forme la plus fréquente (50-75% des cas). C'est l'association, à des degrés divers, des 2 types de TDAH, regroupant difficultés d'attention, impulsivité et hyperactivité motrice.

Les problèmes attentionnels des enfants atteints des TDA/H vont faire apparaître des difficultés à soutenir l'attention, la difficulté à mener une activité à son terme, la difficulté à organiser une tâche, la propension à se laisser distraire.

Les problèmes d'hyperactivité ou d'impulsivité entrainent une difficulté à se tenir tranquille, ces enfants auront tendance à parler beaucoup, à se déplacer quand ils sont supposés rester assis…

Et tout ceci en dépit de leur bonne volonté.

Le **TDA/H** est souvent associé à d'autres troubles : troubles DYS, troubles de l'opposition, troubles des conduites, troubles anxieux,

Pour plus d'informations, consulter :
HyperSupers TDAH France - www.tdah-france.fr

En résumé…

L'enfant ou l'adolescent ayant un trouble DYS est en **double tâche permanente** : on lui demande de réaliser, de façon simultanée, 2 tâches qui demandent de la concentration et qui ne sont pas automatisées pour lui, comme écrire et écouter.

Il se trouve souvent en échec scolaire malgré ses efforts. Il travaille plus que les autres pour de moins bons résultats et se croit « nul » alors qu'il a une intelligence normale. Les échecs à répétition et l'incompréhension peuvent provoquer du découragement, de la phobie scolaire, de la violence,…

Il faut abandonner et faire abandonner les clichés :

- Fais un effort ! Applique-toi ! Quand tu t'appliques, il n'y a pas de problème !
- Il (elle) ne fait pas attention, c'est pour ça ! Regarde ce que tu fais !
- Il faut travailler régulièrement ! De toute façon, il (elle) ne travaille que quand il (elle) a envie !
- Il (elle) fait tout à la va vite ! Tu vois quand tu veux tu peux !

Du repérage au diagnostic…

Le repérage

Les difficultés sont repérées par la famille, l'école ou un professionnel de santé.

Une surveillance est alors mise en place.

Le dépistage

Parce qu'il y a des facteurs de risque (parents eux-mêmes dys).
Parce que les troubles persistent.
Le dépistage est du ressort du psychologue scolaire, du médecin scolaire, du RASED (Réseau d'Aides Spécialisés de l'Ecole), du médecin qui suit l'enfant, de l'orthophoniste, du neuropsychologue.

A SAVOIR

Un trouble DYS peut être diagnostiqué à tout âge. En revanche, **Il n'existe ni de centre de référence (CRTLA), ni de réseau « Dys » pour les plus de 16 ans et les adultes.**

- Les démarches à accomplir

  Prendre rendez-vous avec le psychologue scolaire pour qu'il effectue un bilan psychologique et/ou rencontrer le médecin scolaire.
  Voir son médecin, son pédiatre, qui fait une ordonnance pour aller consulter un orthophoniste, un psychomotricien, un ergothérapeute, un neuropsychologue selon les troubles.
  L'orthophoniste, le psychomotricien, l'ergothérapeute fait un bilan et identifie les difficultés : il propose alors des séances de rééducation.

Le diagnostic

Il permet de différencier un simple retard d'un trouble durable.

Il nécessite la coordination de différents professionnels.

Le diagnostic est du ressort du domaine médical et paramédical dans le cadre d'une démarche pluridisciplinaire, coordonnée par un médecin, avec une évaluation médicale, orthophonique, psychologique… afin d'éliminer d'autres causes comme le déficit sensoriel, cognitif, psychique et social. Il peut s'agir de professionnels libéraux ou non, rattachés à l'école, à des structures médico-sociales (CAMSP, CMPP, SESSAD…), des consultations hospitalières (CMP),…

- Les démarches à accomplir

  Prendre un rendez-vous au **CAMSP** (enfant de moins de 6 ans), au **CMPP** (enfant de plus de 6 ans), avec le **réseau-Dys** de votre département,… pour un diagnostic de premier niveau afin d'établir l'importance des troubles et les adaptations à mettre en place. Dans le cas de situations de diagnostiques complexes, ce sont **les équipes des centres de référence pour les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (CRTLA)** qui seront ensuite consultées.

Les troubles DYS sont des troubles « durables ». Cela implique qu'on ne peut pas diagnostiquer une dyslexie chez un enfant de CP qui éprouverait seulement des difficultés à entrer dans l'apprentissage de la lecture.

« Durable » signifie qu'on doit constater un retard de 18 à 24 mois dans les capacités de lecture pour poser un diagnostic de dyslexie.

Âge minimum pour diagnostiquer :

- Dysphasie : 3 ans ½ - 4 ans (Moyenne section de maternelle)
- Dyslexie : 7 – 8 ans (CE1)
- Dyscalculie : à partir de 8 ans ou en cycle 3

Chronologie des différentes étapes

Les difficultés d'apprentissages de l'enfant se manifestent très souvent lors de sa première scolarisation, l'école jouant - ses exigences - un rôle de révélateur d'un trouble manifeste passé inaperçu jusqu'ici, l'enfant ayant eu une naissance et un développement apparemment sans problème.
Lorsque les difficultés apparaissent, **les premières ressources sont disponibles sur le milieu scolaire** (psychologue, enseignants spécialisés, médecin scolaire) .

1ère étape

- **Equipe éducative**

Directeur / chef d'établissement, parents, enseignant(s), médecin scolaire, psychologue scolaire, autres professionnels impliqués, RASED… Propositions possibles : suivi RASED, **PPRE** (Programme Personnalisé de Réussite Educative), **PAP** (Plan d'Accompagnement Personnalisé), décrits plus loin.

Si le problème persiste…

2ème étape

- **Nouvelle équipe éducative**

Il peut être proposé aux parents de faire une démarche vers un CAMSP, un CMPP, le CMP ou un professionnel libéral pour faire des bilans. Si les troubles sont importants, il peut leur être proposé de faire une démarche auprès de la MDPH pour une reconnaissance de handicap et la mise en place d'aides adaptées.

Les parents, pour constituer le dossier, peuvent se faire aider par l'enseignant référent du secteur, à titre d'expert, même s'il n'est pas encore mandaté par la MDPH. Ses coordonnées peuvent être fournies par le directeur ou le principal de l'établissement scolaire.

Le repérage : des outils au service des enseignants

Lorsque l'on parle de Troubles DYS, le rôle de l'enseignant est important. En effet, c'est souvent lui qui, de par ses observations, identifie des symptômes scolaires qui peuvent être de nature DYS.

Face à une (des) difficulté(s) d'apprentissage(s), l'enseignant va s'interroger et essayer de déterminer s'il s'agit :

- d'une situation ponctuelle
- d'une simple difficulté
- d'une difficulté plus profonde avec un écart qui se creuse par rapport aux camarades du même âge, malgré la différenciation pédagogique mise en place.

Le repérage incombe donc aux enseignants, qui doivent identifier, au sein du groupe classe, les enfants en difficulté à partir des actions ordinaires de vie de la classe.

Certains outils de référence peuvent être utilisés :

- les évaluations GS/CP souvent proposées dans les départements,
- le document d'application « Lire au CP »,
- des évaluations en fonction d'objectifs précis, de la grande section à la seconde sur le site gratuit : http://www.banqoutils.education.gouv.fr/recherche/rechmultia.php

Les enseignants peuvent bien sûr solliciter l'aide du RASED (psychologue scolaire et maître E) et celle du médecin scolaire.

L'enseignant spécialisé option E peut s'appuyer sur des évaluations spécifiques dont il dispose:

- **L'évaluation du langage oral**

- QLC 3 ans 1/2 : questionnaire langage et comportement 3 ans ½ (Chevrie-Muller)
- DPL 3 (F. Coquet) niveau maternelle
- Test d'évaluation du langage oral (J.Ch. Juhel) niveau maternelle
- Test des concepts de base de Boehm GS/CE1

- **L'évaluation de la conscience phonologique**
  - Évaluation de la conscience phonologique et entraînement des capacités phonologiques (Zorman, Jacquier Roux) GS
  - Test collectif de conscience phonologique (éd. La Cigale, Grenoble) CP/CE/CM
  - Conscience phonologique : éducation et évaluation, langue et communication (éd. La Chenelière, mot à mot, Paris)

- **Les tests de lecture**
  - Batterie prédictive de l'apprentissage de la lecture (A. Inizan) GS/CP
  - CALE (contrôle des aptitudes à la lecture et à l'écriture) GS/CP
  - BSEDS 5-6 (bilan de santé, évaluation et développement pour la scolarité à 5-6 ans) Zorman GS

- **L'évaluation du langage écrit**
  - Batterie d'épreuves pour mesurer la lecture et l'orthographe 7 à 14 ans
  - ODEDYS (outil de dépistage des dyslexies) Zorman CE1-CE2
  - MEDIAL (moniteur pour l'évaluation des difficultés de l'apprenti lecteur) A. Ouzoulias, Retz CP-CE1
  - Des outils proposés par Cognisciences (outils gratuits sur internet) http://www.cognisciences.com/accueil/
    - OURA LEC / CP, outil gratuit sur internet pour mesurer les difficultés à entrer dans le code dès la deuxième quinzaine de septembre de CP
    - Évaluation de la Lecture en FluencE (E.L.F.E) pour évaluer les automatismes de décodage (CE1-5ème)
    - Repérage Orthographique Collectif (ROC) pour évaluer les automatismes d'orthographe et de lecture (CM2, 6ème, 5ème)
  - L'imprégnation syllabique de Dominique Garnier-Lasek

Les différents types de bilans

- **L'examen psychologique** (WPPSI III, WISC IV, WNV, EDEI, KABC2…) pour mettre en évidence non seulement les **fragilités, les limites ou les déficits de l'enfant**, mais aussi **ses ressources, ses forces, ses atouts et ses capacités à bénéficier des aides**. L'examen psychologique est l'étape fondamentale pour évaluer le développement cognitif global du jeune. Le psychologue scolaire (en école primaire) ou le Conseiller d'Orientation Psychologue (dans le second degré) sont des professionnels ressources pour ce type d'examen.

- **Le bilan orthophonique** pour faire un bilan de la situation **en explorant tous les aspects du langage et de la communication** (oral et écrit, versant réceptif et versant expressif) et permettant d'établir un profil linguistique, un profil de lecture, de la cognition mathématique… Il ne peut être effectué que sur prescription médicale.

L'orthophoniste peut suggérer des **examens complémentaires** (bilan auditif, évaluation de la vision, bilan psychomoteur, entretien psychologique…) pour valider ou invalider certaines hypothèses.

Les tests utilisés par les orthophonistes sont pour la plupart spécifiques au langage oral, au langage écrit, au traitement des nombres. Ils sont adaptés selon l'âge de l'enfant ou de l'adolescent.

Pour plus d'informations sur les outils de l'orthophoniste, voir le « Dossier technique Troubles Dys » édité par la CNSA en décembre 2014.

- **L'examen psychomoteur** pour vérifier le **développement moteur, la motricité fine et globale, la structuration spatio-temporelle**. Il sert à évaluer les troubles de l'acquisition de la coordination et le trouble déficit de l'attention/hyperactivité.

Il mesure également les atteintes de la motricité intentionnelle (souvent associée à la maladresse) présentes dans les troubles DYS.

Il est réalisé par le psychomotricien.

• **Le bilan ergothérapique** (Nepsy, Benton, BHK, Perdue Pegboard, Talbot…) **pour différencier un trouble purement moteur d'un trouble cognitif**, préciser les capacités motrices, spatiales, constructives (dont le graphisme) et organisationnelles, la motricité fine et les coordinations. Ce bilan aborde de manière quantitative et qualitative le domaine des troubles spécifiques du développement du geste, des fonctions visuo-spatiales, des troubles attentionnels et des capacités d'adaptation aux situations nouvelles.

• **Le bilan orthoptique** pour identifier des troubles de la perception, de l'exploration ou de la coordination visuo-motrice.

• **Le bilan neuropsychologique** pour évaluer les fonctions cognitives spécifiques, les fonctions exécutives (adaptation aux situations nouvelles), la mémoire, l'attention.

Quelles aides pour le jeune ?

Les réponses de droit commun, possibles à l'école

■ 1er niveau

- Le PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) : **pour les jeunes présentant une maîtrise insuffisante de certaines connaissances et compétences**. Il est temporaire : sa durée varie en fonction des difficultés scolaires rencontrées par l'élève et de ses progrès.
  Il se concentre prioritairement sur le français, les mathématiques et, au collège, sur la première langue vivante. Il fixe des objectifs précis en nombre réduit.
  Il est mis en place par le directeur ou le chef d'établissement, à la demande de l'équipe enseignante et est présenté aux parents.

■ 2ème niveau

- Le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) : **pour les jeunes présentant des troubles des apprentissages, après avis du médecin de l'éducation nationale**
  Il est défini par la circulaire n°2015-016 du 22 janvier 2015. Il permet :
  - la mise en place d'aménagements et adaptations exclusivement pédagogiques (supports, consignes,…)
  - l'utilisation d'un ordinateur personnel
  - l'intervention des personnels paramédicaux sur le temps scolaire.

L'annexe de cette circulaire propose un document PAP avec une liste non exhaustive des aménagements possibles, selon le niveau de scolarité de l'enfant ou de l'adolescent.

Le PAP peut être proposé par le conseil de classe ou à la demande de la famille.

Il est soumis à l'accord des parents. Il est révisé tous les ans.

• Les aménagements d'examens et concours (dès le brevet des collèges)
La demande est à adresser au recteur qui a autorité pour accorder ou non les aménagements souhaités.
Les aménagements peuvent porter sur :

- une majoration de temps
- Les conditions (matérielles, techniques, humaines) de déroulement des épreuves
- La conservation pendant 5 ans des notes obtenues aux épreuves
- L'étalement du passage des épreuves
- Des adaptations d'épreuves ou des dispenses d'épreuves.

Des dispenses d'enseignement sont parfois demandées et apparaissent dans les PPS.
Il faut savoir que ces dispenses ne dispensent pas de l'épreuve lors de l'examen puisqu'il n'existe pas d'examen spécifique. Seuls, une dispense partielle ou un contrôle adapté peuvent être mis en place.
Une demande de dispense d'enseignement peut pénaliser fortement le jeune quand il sera en condition d'examen.

Les réponses de droit spécifique/de compensation

■ 3ème niveau

• Les démarches à accomplir :
Faire une démarche auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) qui pourra proposer un Plan Personnalisé de Compensation (PPC).

La MDPH est composée de deux instances :

- L'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation (EPE) qui prépare les décisions de la CDA : elle doit fournir à la Commission des Droits de l'Autonomie tous les éléments lui permettant de prendre ses décisions. Elle élabore donc un projet de plan personnalisé de compensation du handicap qui sera soumis à la CDA.
- La Commission des Droits et de l'Autonomie qui prend les décisions relatives aux prestations et à l'orientation des personnes en situation de handicap.

La MDPH : comment ça marche ?
Il n'est pas obligatoire qu'un diagnostic par un Centre de Référence pour les Troubles spécifiques du Langage et des Apprentissages (CRTLA) soit posé pour envisager l'intervention de la MDPH.

Les représentants légaux sont les seuls habilités à faire une démarche auprès de la MDPH.

Les représentants légaux remplissent un dossier pour formuler leur(s) demande(s) qui seront étudiées par l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation.

L'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH s'appuie sur plusieurs supports :

- Le projet de vie de la personne (ses attentes, ses souhaits et besoins à court, moyen et long terme).
- Le certificat médical (diagnostic réalisé ou en cours, altérations des fonctions, retentissement des troubles dans la vie quotidienne, types des prises en charge thérapeutiques et impact).
- Tout bilan psychologique, orthophonique…
- Le GEVA-Sco (guide d'évaluation des besoins de scolarisation de la personne handicapée) renseigné par l'équipe éducative (première demande) ou l'équipe de suivi de scolarisation (réexamen), précisant l'état de la situation (bilan, évolution), les actions mises en place et le retentissement sur les apprentissages scolaires.

L'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation émet un avis à la CDAPH, au regard des besoins de la personne, pour élaborer le PPC si les troubles de l'enfant sont reconnus en tant qu'handicap.

Ce plan personnalisé de compensation du handicap comprend deux volets :

- celui des prestations financières et matérielles destinées à compenser les frais liés au handicap et à ses conséquences,
- le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) qui définit l'orientation et les mesures d'accompagnement pour les enfants et les jeunes.

Les parents disposent d'un délai de 15 jours pour faire leurs remarques à propos du Plan Personnalisé de Compensation qui leur a été présenté.

L'équipe éducative devient alors **Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS)**. Elle est animée par l'enseignant référent et se réunit au moins 1 fois par an.

La CDA peut se prononcer sur :

- La scolarisation
  - Scolarité ordinaire avec des aménagements
  - Accompagnement SESSAD
  - Orientation Ulis école et Ulis Collège
  - Orientation établissements spécialisés et scolarisation en Unité d'enseignement
  - Orientation établissements spécialisés et scolarisation en temps partagé
- Des aides
  - Accompagnant des élèves en situation de handicap (aide humaine)[1]
  - Matériel Pédagogique Adapté (MPA)[2]
  - Allocations (AEEH)

A SAVOIR

Le taux d'incapacité, reconnu par la CDAPH pour le jeune, **ouvre droit ou non** à certaines prestations financières (ex : allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), ainsi que des compléments pouvant être accordés en fonction des dépenses liées au handicap et/ou à la réduction ou cessation d'activité professionnelle d'un des parents, ou à l'embauche d'un tiers). Toutes les situations de troubles Dys ne permettront pas l'ouverture d'un droit à l'AEEH.

1. **L'aide humaine** : Un Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap peut être notifié de la maternelle au lycée. L'aide peut être individuelle ou mutualisée (1 adulte pour plusieurs enfants). Les missions de l'AESH sont précisées par la CDA. Cet accompagnement constitue une solution transitoire pour permettre à l'enfant de s'intégrer et de s'adapter aux exigences scolaires. Il n'a pas vocation à accompagner l'enfant pendant toute sa scolarité. Il n'est pas là pour assurer un enseignement adapté à la place de l'enseignant.
2. **L'aide technique** : L'outil informatique et certains logiciels peuvent être proposés aux DYS. **Attention** s'ils peuvent être une aide utile, ce n'est pas une solution miracle. L'attribution d'un MPA doit répondre à un besoin spécifique. Une aide professionnelle à l'utilisation d'un MPA (ergothérapeute) peut aussi être proposée.

Lorsque la CDA a reconnu la situation de handicap du jeune, elle peut élaborer un PPS* (Projet Personnalisé de Scolarisation) qui **propose des modalités de scolarisation et des mesures d'accompagnement de celle-ci.**

Le PPS comporte plusieurs parties :

- Situation en vigueur (ex : modalités de scolarisation : milieu scolaire ordinaire, unités d'enseignement en établissement spécialisé, en temps partagé)
- Les priorités et les objectifs :
  - Objectifs pédagogiques
  - Articulation des différents temps (pédagogique, éducatif, thérapeutique…
  - Priorités complémentaires (outil informatique, autonomie,…)
- Les propositions quant aux réponses aux besoins en termes d'orientation, d'aide humaine, de matériel pédagogique adapté,…
- Les préconisations de la CDAPH au niveau des aménagements pédagogiques, adaptations pédagogiques et autres accompagnements…

*Elaboré par la CDA, **le PPS est le seul plan d'aide « opposable »**, c'est-à-dire qui s'impose aux différents professionnels. Les différents plans ou programmes de « droit commun » ne sont pas opposables.

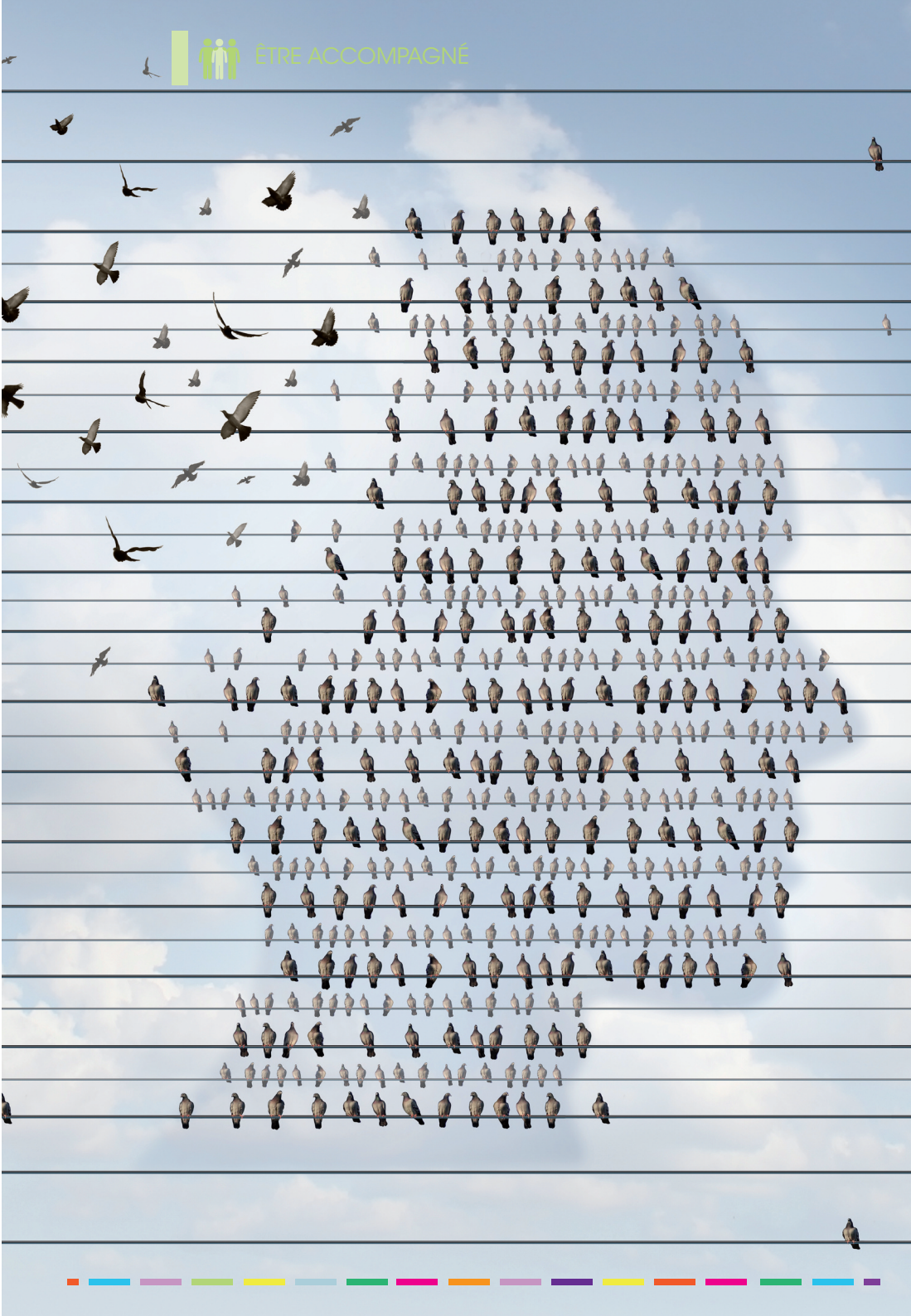

En conclusion

Les difficultés scolaires, souvent repérées par l'enseignant, ne constituent en rien un diagnostic des troubles DYS.
Ce ne sont que des SYMPTÔMES, qui doivent être suffisamment importants pour être qualifiés de pathologiques. Ils nécessitent donc un « décalage » dans le(s) apprentissage(s) de 18 mois à 2 ans (par exemple on ne parle de dyslexie que lorsqu'un enfant de 8 ans atteint seulement le niveau de lecture d'un enfant de 6 ans et demi).

Cependant, identifier le plus précocement possible les troubles DYS est important car, par défaut de diagnostic et d'accompagnement adéquat, un enfant DYS peut devenir un adulte illettré.

Ce qui doit alerter les enseignants :

- Difficultés à l'écrit dans toutes les matières
- Problèmes de lecture et d'orthographe
- Troubles attentionnels (concentration difficile)
- Difficultés de repérage dans le temps et l'espace
- Mémorisation fragile
- Fatigue générale ou agitation excessive
- Déséquilibre entre la compréhension orale et les résultats observés à l'écrit
- Lenteur

Il est nécessaire que le jeune ayant des troubles DYS développe et s'approprie **les outils de compensation** qui lui sont nécessaires.
Les aides attribuées n'avantagent pas la personne DYS par rapport aux autres.
Elles sont mises en place pour rétablir l'égalité des chances et servent à compenser son trouble (autant que faire se peut) car du fait de la pathologie qu'elle présente, la personne DYS est obligée de fournir une quantité de travail souvent plus importante que ses pairs, pour la plupart du temps parvenir à des résultats moindres.

Les troubles DYS ne sont pas les seules causes de l'illettrisme et à l'inverse tous les enfants DYS ne deviennent pas illettrés.

En tant qu'adulte, une aide peut également lui être apportée par le biais de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Aménagements et adaptations

Quel que soit le trouble, il n'existe pas de technique de rééducation « miracle ».
Si on ne guérit pas d'un trouble DYS, on peut développer des techniques de compensation, grâce à des aides et/ou une rééducation.
Les personnes DYS ont des talents qui ne s'expriment pas, peu ou mal selon les normes communément établies. Toutefois, une prise en charge et des aides adaptées vont permettre d'améliorer et/ou de compenser les fonctions déficientes, offrant ainsi au jeune la possibilité de développer son potentiel scolaire.
Enfin et surtout, cela va lui permettre de **prendre confiance en lui** pour dépasser les situations de handicap occasionnées par son trouble et l'aider ainsi à révéler ses capacités.

- Devant un enfant en difficulté ne pas rester seul, mais travailler en partenariat.
- Se rappeler que plus l'intervention sera précoce plus on aura de chances de limiter les répercussions et d'aboutir à un retard important.
- Il est inutile de répéter plusieurs fois la même chose. Si ce n'est pas compris, il est préférable de reformuler et/ou présenter différemment.
- Faire découvrir à l'enfant ses domaines de compétences et le valoriser face au groupe classe.

A SAVOIR

- Quand on doit réaliser deux (ou plusieurs) tâches en même temps (ce qui est le cas dans la majorité des activités de la vie quotidienne et scolaire), il est nécessaire qu'**au moins une des tâches soit automatisée** pour permettre leur réalisation dans de bonnes conditions.

Si aucune des tâches n'est automatisée (réalisée sans contrôle attentionnel ou ne réclamant que très peu de contrôle), alors les deux tâches sont échouées, alors que séparément, chacune aurait pu être réalisée de façon satisfaisante.

- Toute tâche non automatisée absorbe une grande partie, voire la totalité des ressources attentionnelles disponibles pour un jeune.

- Un des problèmes essentiels que les DYS rencontrent dans les apprentissages tout au long de leur scolarité réside dans le fait qu'ils ne peuvent réaliser facilement des actions comme parler, écrire, lire, orthographier, calculer, qui font normalement l'objet d'une acquisition implicite puis d'une automatisation chez les autres enfants.

- Un grand principe en termes d'aménagement pour les DYS consiste donc à repérer et à éviter les situations de doubles-tâches, en évitant par exemple la lecture pour le dyslexique, l'écriture pour le dysgraphique…

Propositions d'aménagements pour…

A SAVOIR

Un élève DYS n'aura pas besoin de l'ensemble des propositions mais d'aménagements bien identifiés puisqu'il peut souvent présenter des troubles DYS associés.

L'élève dyslexique

■ Lecture

- De façon générale :
  - Choisir : lire / écouter
    lire / comprendre / réaliser l'exercice
  - Développer la **conscience phonologique** en manipulant les syllabes, utiliser les gestes Borel-Maisonny
  - Développer **la permanence de l'écrit**, l'entraînement visuel
  - Permettre à l'enfant de **lire à mi-voix**
  - Donner plus de temps

- Lorsque l'enfant est face à un texte :
  - Proposer un **support clair et aéré** en soignant la présentation des documents (de qualité, agrandis, éviter les illustrations, proposer un seul exercice à la fois, augmenter l'interligne (1,5), utiliser une police sobre (exemple Comics sans MS, Arial, Verdana) et assez grosse, augmenter l'espace entre les mots, veiller aux couleurs des caractères…). Demander à l'enfant ce qui l'aide.
  - **Présenter le texte adapté en syllabique** (logiciel gratuit Coupe-Mots http://www.dyslogiciel.fr/)
  - **Surligner une ligne sur deux en couleur** (site http://www.cartablefantastique.fr/)

A SAVOIR

Un dyslexique a créé une police "Dys libre" : http://www.dafont.com/open-dyslexie.font

- Proposer l'utilisation de la règle, d'un cache pour suivre la lecture, d'un marque-pages pour retrouver facilement dans le livre
- Ne pas forcer l'enfant à lire à haute voix
- Lire à sa place ou lui permettre de lire à voix basse

• Lorsque l'enfant est face à un texte avec questions :

- Permettre à l'enfant de prendre connaissance de la question avant de lire le texte ou poser les questions avant la lecture
- Favoriser **la mémorisation** et la prise d'indices (utilisation d'un surligneur)
- Permettre à l'élève d'utiliser des **surligneurs** pour surligner pendant la lecture la phrase qui permet de répondre à la question
- Laisser **plus de temps pour la lecture** des consignes ou lui lire la consigne à haute voix
- Privilégier les **réponses à l'oral**

■ **Ecrit**

- Fournir **la photocopie des cours** sur un support clair et aéré
- **Ne pas faire copier les énoncés** : en général, éviter la copie
- **Limiter la prise de notes**
- En expression écrite, proposer la dictée à l'adulte ; réduire les attentes en quantité et préciser les exigences : exemple : privilégier la cohérence, privilégier le fond à la forme (accepter les ratures),…
- Proposer de joindre le **plan des écrits**
- Favoriser l'utilisation des **cartes heuristiques** (« schémas » représentant les liens et les informations d'un concept)
- **Eviter les feuilles Seyès**, plutôt des lignes avec des rails très larges.
- **Ecrire les mots modèles dans une marge à droite** (qui leur permet également de voir où s'arrêter car ils ont souvent du mal à anticiper)
- Accepter l'**utilisation d'un matériel informatique en classe**, penser à la prédiction des mots (logiciel gratuit de prédiction Dicom), au mode formulaire en créant des zones d'intervention
- **Accepter les devoirs transcrits** par l'adulte et/ou tapés sur ordinateur

■ Maths

- Insister sur la maîtrise de la **comptine numérique à l'oral** (si difficultés avec les nombres)
- **Entretenir le calcul mental**, donner les tables de multiplication, permettre l'utilisation de la calculatrice pour la résolution de problèmes (si troubles de la mémoire de travail)
- **Utiliser des colonnes de couleurs** pour poser les calculs, apporter des aides en géométrie (logiciels spécifiques), si troubles au niveau visuo-spatial
- **Faire attention à l'inversion possible des chiffres**, aux signes mathématiques

A SAVOIR

Les langues étrangères
De la plus difficile
à la plus aisée :
- **Anglais**
(40 phonèmes/1100 graphèmes),
- **Français**
(35 phonèmes/130 graphèmes),
- **Allemand**
(40 phonèmes/85 graphèmes),
- **Espagnol**
(32 phonèmes/45 graphèmes),
- **Italien**
(30 phonèmes/32 graphèmes)

■ Langue Vivante

- Apprentissage à l'oral principalement

■ Organisation

- **Limiter tout ce qu'il y a sur la table** : seulement les outils nécessaires
- Aider à **planifier les tâches** et à réfléchir aux outils nécessaires :
  - avant la tâche
  - pendant la tâche
  - après la tâche
- **Aider au rangement des affaires**, au collage des feuilles dans le cahier (éviter les classeurs)
- **Donner des repères de temps** (pendule, emploi du temps) et des repères d'espace (repères visuels, pictogrammes, couleurs…)
- Proposer des **aide-mémoires**
- Donner **moins de devoirs à la maison** (surcharge horaire avec les rééducations) mais exiger une certaine qualité
- **Vérifier les devoirs dans l'agenda**

■ Evaluation

- En général, valoriser les connaissances à l'oral
- Tolérer les fautes d'orthographe
- Donner plus de temps ou diminuer la quantité de travail tout en restant exigeant sur la qualité
- Entraîner à l'utilisation d'un tiers temps (qui pourra être notifié lors des examens)
- En dictée, réduire la longueur, proposer des dictées à trous ou à choix multiples uniquement sur les accords par exemple
- Leur demander de mémoriser le plan des cours
- Leur laisser le temps de la relecture et leur apprendre à le faire
- Répartir les évaluations dans le temps (semaine, mois)
- Permettre l'utilisation d'aides mémoire
- Trouver un système de notation
- Reconnaître tous ses progrès, même limités, les valoriser

■ De manière générale

- Lui apprendre à faire des plans de cours très tôt (dès le CE2)
- Accepter qu'il souligne, surligne, encadre ou annote les textes sur son cahier. Accepter qu'il se serve de couleurs pour différencier les matières
- Contrôler la prise de devoirs
- Partager, fractionner les tâches à réaliser

Toutes les adaptations proposées aux enfants dyslexiques pourront également aider des enfants ayant des difficultés scolaires.

■ Pour aller plus loin… quelques outils professionnels pour travailler

• La conscience phonologique

- Conscience phonologique de M. Jacquier-Roux et M. Zorman & Phonoludos de A. L. Doyen et E. Lambert (éditions La Cigale)
- L'écoute de phrases et de mots. Le travail sur les syllabes pour l'éveil à la conscience phonologique. Le travail sur les rimes et les phonèmes de D. Quilan (Hachette éducation)
- Entrer dans les codes de l'écrit d'A. Perrin et S. Girard (éditions Retz)
- L'apprenti lecteur de B. Stanké (Chenelière didactique)

- La conscience phonologique et la permanence de l'écrit
  - Le syllabozoo d'André Ouzoulias (éditions Retz)

- L'entraînement visuel
  - Entrainement visuel de M. Jacquier-Roux et M. Zorman (éditions La Cigale)
  - Des jeux visuels pour se préparer à lire (4/5 ans) de M. Guiaro-Julien (éditions Retz)
  - Attention mes yeux de C. Carret Goutte-Broze, C. Derrier-Coulougnon, N. Icher-Poulaillon (Ortho éditions)

A SAVOIR

Des exemples d'aménagements et d'adaptations pédagogiques, déclinés en quatre fiches distinctes pour l'école maternelle, l'école élémentaire, le collège et le lycée, sont également disponibles dans les annexes du Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) paru dans la circulaire n° 2015-016 du 22-1-2015

Les régions du cerveau stimulées pendant une activité cognitive

Type de sollicitation et zone activée du cerveau

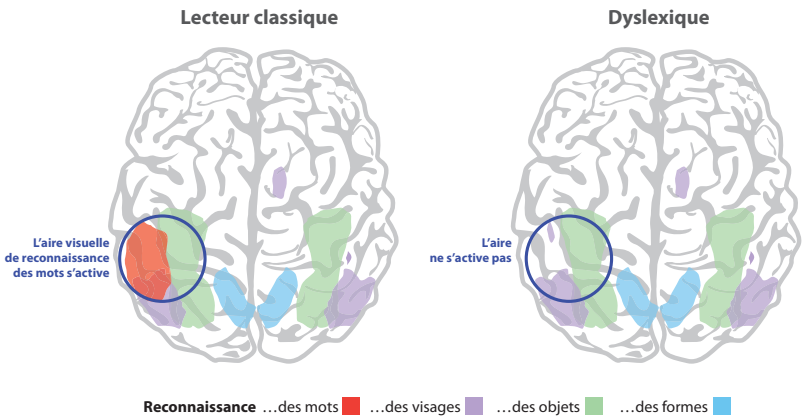

La dyslexie est un trouble lié à l'apprentissage de la lecture avec une difficulté à identifier les lettres, les sylabes ou les mots

Propositions d'aménagements pour…

L'élève dysphasique

■ Communication

• De façon générale
- Susciter des situations pour **permettre à l'enfant de s'exprimer**
- **S'assurer de la compréhension** du message (faire reformuler, poser des questions…)
- Nommer l'enfant, **se mettre à sa hauteur**, s'assurer d'un contact visuel permanent

• Problèmes au niveau de la réception
- Utiliser un **langage simple** en l'ajustant au niveau de compréhension de l'enfant, reformuler, utiliser des synonymes
- Parler **lentement**
- **Articuler**
- Donner un message, **une consigne à la fois**
- Utiliser un **langage concret** : les enfants dysphasiques comprennent mieux ce qu'ils peuvent voir, toucher
- Soutenir son **langage verbal avec un langage non verbal** (pictogrammes, mimiques, signes, expérimentations)

• Problèmes au niveau de l'expression
- Permettre à l'enfant de s'exprimer **avec des gestes**, des images…
- **Accepter les erreurs expressives** de l'enfant mais reformuler correctement le message

■ Lecture

- **Favoriser rapidement l'entrée dans la lecture**, la fréquentation du langage écrit peut aider au développement du langage oral
- Travailler la **conscience phonologique** dont l'accès est difficile
- Utiliser des méthodes gestuelles, visuelles (ex: Borel-Maisonny, méthode des Alphas, méthode des jetons…)
- Faire de nombreux **aller-retour entre oral, écrit, pictogrammes**

■ Ecrit

- Favoriser rapidement l'entrée dans l'écriture
- Fournir des exemples de phrases toutes faites pour répondre à certaines questions

■ Organisation

• De façon générale
- **Alterner** les activités verbales, manipulatoires et écrites
- Prévoir des **activités de courte durée** et fragmenter les activités complexes
- **Motiver**, mobiliser, donner des repères
- Structurer et **ritualiser** pour mettre à sa portée une méthode d'organisation qui devra lui permettre d'être plus autonome
- Donner **moins de devoirs à la maison** (surcharge horaire avec les rééducations)

• Du fait des troubles fréquents de la perception du temps
- Aider dans la **planification séquentielle** des activités pour qu'il apprenne à gérer son temps de travail
- Utiliser un **calendrier** avec pictogrammes, dessins, couleurs pour représenter le déroulement d'une journée, lui apprendre à utiliser un agenda

• Du fait de troubles possibles au niveau de la perception de l'espace
- Favoriser **un environnement stable** (ne pas le changer de place dans la classe)
- L'aider à se repérer dans l'école

■ Maths

• Du fait des troubles langagiers, des troubles au niveau de la numération sont fréquents
- Insister sur la maîtrise de la **comptine numérique**
- Utiliser les **constellations**, notamment pour différencier cent deux et deux cents
- Utiliser les **codes couleurs** pour les centaines, dizaines, unités
- **Lire les énoncés avec l'élève** et s'assurer de sa compréhension

- Du fait de difficultés d'abstraction et de généralisation
  - Découper les problèmes en **étapes** (en les soulignant de différentes couleurs par exemple)
  - Favoriser la **manipulation**
  - Favoriser la **schématisation**
  - Varier les contextes

■ Evaluation

- Évaluer **une compétence à la fois** (langage ou autre chose)
- Évaluer la compréhension en permettant à l'enfant d'utiliser du **matériel non verbal**
- **Donner plus de temps** ou diminuer la quantité de travail en restant exigeant sur la qualité
- **Répartir les évaluations** dans le temps

Propositions d'aménagements pour…

L'élève dyspraxique

■ **Motricité**

- **Décomposer les gestes** en gestes simples, puis les complexifier
- Utiliser la **verbalisation** pour décrire les gestes
- **Limiter les manipulations**, le dénombrement, guider la main ou aménager l'espace de la table
- N'exiger qu'**une tâche à la fois** : ne pas demander d'écrire en écoutant et en réfléchissant à une réponse
- **Ne pas punir l'élève s'il fait tomber ses affaires**
- **Permettre de sortir de la classe un peu avant les autres** afin d'aller aux toilettes sans être bousculé et mettre son manteau

■ **Graphisme**

- **Aider au repérage** sur la feuille (marge en vert à gauche, en rouge à droite)
- **Autoriser une écriture large** sans respect des interlignes (voir site www.desmoulins.fr)
- **Privilégier l'utilisation de cahiers** aux classeurs

■ **Ecrit**

- Fournir la photocopie des cours sur un **support clair et aéré**
- **Ne pas faire copier les énoncés** : en général, éviter la copie
- Proposer des **textes lacunaires**
- Limiter le passage par les **schémas**, voire les supprimer
- **Favoriser l'utilisation du matériel informatique** en classe
- Apprendre l'orthographe des mots par **épellation** et non par copie

■ **Lecture**

- Proposer un **support clair et aéré** (1,5 ou 2 interlignes)
- Mettre des **repères** pour indiquer le début du texte (pour les lecteurs débutants)
- **Surligner** une ligne sur deux en couleur (voir site cartablefantastique)
- **Laisser l'enfant suivre avec son doigt**, proposer l'utilisation de la règle, d'un cache
- **Enlever les distracteurs** (images et textes non nécessaires)
- Faire prendre connaissance de la question avant de lire le texte, proposer des surligneurs pour répondre aux questions

■ Maths

- Entretenir le calcul mental :
  - apprendre des stratégies de calcul mental et de calcul approché pour pallier la difficulté de poser les opérations
  - favoriser l'abstraction
- Utiliser des colonnes de couleurs pour poser les calculs
- Limiter les attentes en géométrie et proposer des logiciels spécifiques d'aide
- Aider en faisant verbaliser les reproductions géométriques
- Limiter les tableaux à double entrée

■ Evaluation

- D'une façon générale, évaluer les connaissances à l'oral
- Donner plus de temps ou diminuer la quantité tout en restant exigeant sur la qualité
- En dictée, limiter l'écrit ou donner des dictées à trous ou à choix multiples uniquement sur les accords par exemple
- Tolérer les réalisations malhabiles (découpages, schémas, cartes, collages, dessins, travaux manuels)
- Accepter que les résultats puissent être fluctuants

■ Organisation

- Seuls les outils nécessaires sont sur le bureau
- Aider au rangement des affaires, au collage des feuilles dans le cahier
- Préférer l'agenda au cahier de texte
- Installer l'enfant face au tableau, sans obstacle visuel
- Donner moins de devoirs à la maison (surcharge avec les rééducations)

Acquisitions praxiques

Âge	Graphisme	Vie quotidienne
5 ans	Reproduit un triangle Copie son prénom	Ciseaux : découpe suivant les courbes Utilise le couteau S'habille seul
6 ans	Ecrit son prénom en écriture cursive Reproduit un losange	Se coiffe Se mouche Nœuds et lacets (début) Tartine avec un couteau
12 ans	Reproduit un cube en perspective	Habileté normale

Propositions d'aménagements pour...

L'élève dyscalculique

■ Maths

• Numération orale et écrite
- Eviter les dictées de nombres
- Laisser à disposition une chaîne numérique
- Proposer des supports visuels (mémento) avec écriture arabe et littérale des nombres (notamment pour les items difficiles)
- Dans les corrections, distinguer les erreurs de calcul des erreurs d'écriture des nombres

• Pour lire ou écrire un nombre, le placer dans un tableau de classe des nombres
- différencier les rangs des unités, dizaines, centaines par des couleurs contrastantes
- séparer de manière significative les différentes classes : milliers, millions, milliards

• Proposer des séances d'entraînement avec appui gestuel :
- 1. Compter en tapant dans les mains
- 2. Compter dans sa tête en continuant à taper dans les mains
- 3. Reprendre à haute voix la suite numérique

■ Opérations

- Autoriser la calculette
- Laisser à disposition les tables d'addition et de multiplication
- Autoriser le recours au comptage sur les doigts
- S'appuyer sur le quadrillage pour la pose des opérations :
  - marquer les colonnes
  - utiliser une couleur différente par colonne (= rangs des chiffres)
- Identifier le rang des chiffres par des couleurs dans les opérations en lignes et en colonnes
- Proposer des opérations "modèles" posées et effectuées avec les retenues (dans un classeur outils ou en sous-mains)

■ Problèmes

- S'assurer de la **compréhension** du problème à l'oral
- **Schématiser** la situation
- **Décomposer et verbaliser** les étapes et les stratégies
- Recourir aux **manipulations concrètes** ou jouer des scènes de vie pour donner du sens aux problèmes
- Constituer un **répertoire du lexique mathématique** en lien avec des opérations

■ Dénombrement

- Laisser à disposition une chaîne numérique en **support visuel**
- Sur papier, **barrer chaque élément compté**
- Avec du matériel, **séparer de manière significative chaque élément compté** du restant à compter
- Mettre en œuvre le dénombrement dans des **situations pragmatiques** (par exemple, la formation des équipes en EPS, la préparation du matériel ou des feuilles à distribuer en fonction du nombre d'élèves, etc.)

Acquisition des compétences logicomathématiques

Niveau	Numération	Calcul (addition)	Résolution de problèmes
Grande section	Acquisition de la chaîne numérique orale jusqu'à 30. Comparaison spontanée de 2 collections différentes du même objet (n<10)	Calcul basé sur la comptine	
CP/CE1	Conservation du nombre : comparaison de 2 collections d'objets différents mais identiques en nombre	Addition de 2 nombres < 10, en ajoutant le plus petit au plus grand, unité par unité	Par combinaison (combien en plus, combien en moins…)
CE2	Numération matérialisée au-delà de la centaine	Notions de commutativité (4+3 = 3+4) et d'associativité (4+3+2=4+5)	Par combinaison (combien en plus, combien en moins…) Par le choix de la bonne opération

Propositions d'aménagements pour…

L'élève TDA/H

Il n'existe pas de solution miracle. La gestion de l'enfant est difficile à la maison comme en classe. Enseignants et parents doivent faire équipe autour de l'enfant pour analyser, ensemble, les difficultés de l'enfant tout en gardant chacun leur domaine de compétences.

■ Troubles de l'attention

• Limiter au maximum les distracteurs
- Ne pas placer l'élève à côté d'une fenêtre ou de l'aquarium
- Éviter toutes les situations de doubles tâches
- Éviter les affichages inutiles en classe
- Insister sur les informations importantes, dans une consigne par exemple
- Exiger le calme lorsqu'une information importante est donnée
- Alterner les périodes d'efforts et de détentes
- Faire et afficher un emploi du temps

■ Hyperactivité/Impulsivité

- Déterminer une quantité limitée de règles qui doivent être claires et constantes en restant ferme sur ce qui a été convenu
- Faites ce que vous dites et dites ce que vous faites
- Avoir un signal discret avec l'élève pour spécifier un comportement inadapté
- Apprendre à l'élève à ne débuter une tâche qu'une fois la consigne lue jusqu'au bout
- Décider de signaux pour débuter une activité (ex : quand je te donne le crayon)
- Alterner périodes d'efforts et de détente
- Anticiper les changements, le prévenir de ce que l'on va faire afin de faciliter les transitions entre les activités
- Tolérer les débordements mineurs
- Négocier un espace « de retrait » s'il sent une crise arriver
- S'il y a menace d'explosion, trouver un prétexte pour qu'il bouge (aller chercher un livre, porter un message)
- Anticiper avec l'ensemble de l'équipe en désignant par exemple l'enseignant qui peut l'accueillir en cas de crise

■ Motricité

- **Permettre à l'enfant de bouger**. Par exemple, lui proposer de distribuer les cahiers, lui permettre de sortir plusieurs fois de la classe (lui-même pouvant gérer le nombre de fois où il peut sortir)
- **Lui permettre de manipuler** une petite balle ou autre lors des activités d'écoute
- **Ne pas le priver de récréation**

■ Communication

- **Limiter le nombre de consignes**
- **Parler clairement** en insistant sur les mots importants
- Vérifier avant de parler **que l'enfant porte son attention sur vous**, qu'il regarde, qu'il écoute
- En milieu bruyant, faire réaliser à l'enfant qu'il peut mieux comprendre s'il regarde son interlocuteur
- **Vérifier la compréhension**
- **Encourager l'enfant à s'exprimer** s'il ne comprend pas
- **Inciter l'enfant à anticiper** à partir d'indices contextuels : ex, lorsque l'enseignant va au tableau, c'est sûrement parce qu'il va expliquer quelque chose

■ Estime de soi

- Mettre en place un système de **renforcement positif** pour aider l'enfant à reconnaître et à améliorer ses propres performances (les récompenses doivent être variées, fréquentes, immédiates et amusantes ou plaisantes à faire)
- Lui donner, le plus souvent possible, la possibilité de **participer à des activités valorisantes**
- **Lui donner certaines responsabilités** : essuyer le tableau, distribuer les contrôles…

■ Réaliser une tâche

- Mettre l'accent sur les points importants en soulignant, entourant…
- Surveiller l'exécution et recentrer si nécessaire
- L'utilisation d'un timer peut être bénéfique
- Une phrase de moins en dictée, c'est de l'attention en plus pour la relecture et la correction

■ Organisation

- Seuls les outils nécessaires sont sur le bureau
- Aider au rangement des affaires, au collage des feuilles
- Placer l'élève de façon à pouvoir facilement établir un contact physique ou visuel avec lui
- Établir des « routines » pour chacune des activité répétitives
- Donner moins de devoirs à la maison (surcharge avec les rééducations)

■ Evaluation

- Toujours souligner ce qui a été réussi dans un travail
- Remarquer et lui signifier les progrès qu'il fait, par rapport à lui-même. L'aider à ne pas se comparer aux autres

Les différentes rééducations

■ Le soutien psychologique

Le psychologue a un rôle important dans le soutien apporté à ces enfants qui souffrent de troubles DYS, handicaps pouvant être à la fois trop discrets et trop présents dans les apprentissages.
Ce professionnel va pouvoir repérer et enrayer les phénomènes d'anxiété, de culpabilité partagés par les enfants et les parents, grâce à un suivi régulier.

■ L'orthophonie

- Travail sur la phonologie
  - Décodage lettre-son
  - Exercices de conscience phonologique
  - Exercices de mémoire verbale à court terme, etc.

- Travail sur l'attention visuelle et verbale à court terme
  - Exercices sur les phonèmes et leur correspondance visuelle
  - Rééducation par le mouvement des mots irréguliers, etc.

- Travail sur la motricité
  - Exercices de latéralité et d'orientation
  - Exercices d'automaticité des mouvements pour écrire l'alphabet
  - Exercices pour développer une calligraphie soignée, etc.
  - Utilisation des aides pour pallier un déficit orthographique
  - Association de la forme orthographique au sens du mot
  - Apprentissage des graphèmes les plus souvent utilisés dans notre langue (« ca » s'écrit rarement « kha »...)
  - Entraînement à mieux visualiser, notamment en créant des images mentales du mot.

A SAVOIR

Certains orthophonistes ont suivi une formation complémentaire, leur permettant de proposer une rééducation aux enfants dyscalculiques.

■ L'orthoptie

- L'orthoptiste va proposer des exercices visant à améliorer les capacités liées à
  - l'orientation
  - les stratégies exploratoires (barrage de lettres, de symboles, recherche de mots dans un texte, …)
  - la discrimination visuelle (comparaison d'images, repérage de mots…)
  - l'anticipation visuelle (élargir l'empan visuel, accélérer les déplacements oculaires)
  - les reproductions de formes
  - la recopie

■ La psychomotricité

La rééducation du psychomotricien est de type rééducation « à gain ». Elle vise à permettre à l'enfant d'acquérir et développer des habiletés là où il est pour l'instant en déficit ou immature.

Ainsi, l'expérimentation et l'entraînement sont à la base des séances de psychomotricité.

L'enfant est invité, sollicité, encouragé à explorer, entraîner ses fonctions corporelles, sensorielles, motrices, gestuelles… déficitaires à travers des jeux :

- d'équilibre, de posture, de sens de l'orientation… à travers des parcours moteurs
- d'expression corporelle
- d'orientation dans l'espace, de prise de conscience du schéma corporel
- de coordination, d'interception, de maîtrise de balles…
- des jeux de motricité fine, d'habiletés manuelles, gestuelles et praxiques
- de rééducation autour du graphisme en reprenant de façon ludique l'organisation de la posture, la décontraction du geste, la tenue de l'instrument, la forme des lettres …

- des activités d'organisation spatiale, de planification … favorisant la stratégie et le raisonnement...
- des techniques de détente et de relaxation, de prise de conscience du schéma corporel et du tonus…

Les séances se passent en individuel dans un premier temps, l'enfant peut aussi intégrer un petit groupe dans un second temps.

■ L'ergothérapie

L'ergothérapeute propose une rééducation de type « par compensation ». Il conduit à envisager des contournements d'obstacles en modifiant l'environnement.

Il peut proposer :

- une **rééducation des gestes** (apprentissage spécifique)
- un **contournement des difficultés** en proposant d'autres moyens pour aboutir à une réalisation donnée (ex: séquençage d'une tâche complexe en sous-tâches élémentaires pour en faciliter la mémorisation et la réalisation)
- des **outils adaptés** à l'enfant et sa situation, comme par exemple les outils informatiques nécessaires pour compenser les difficultés d'apprentissage repérées (calligraphie, lecture, dessin, schémas...)
- **assurer l'apprentissage** de l'utilisation de ces outils par l'enfant et son entourage
- **évaluer l'adaptation du matériel**, en proposer d'autres si nécessaire

Troubles DYS et emploi

Très variables dans leurs manifestations, leur intensité et leur fréquence, les difficultés rencontrées par les DYS dans la pratique professionnelle ont néanmoins certains points communs :

- Lenteur dans l'exécution de certaines tâches
- Nécessité de se faire répéter, voire reformuler les consignes
- Difficulté persistante avec l'écrit impliquant un recours à l'oral pour la communication, ou à l'inverse, nécessité de rédiger les consignes
- Confrontation à une certaine forme de préjugé, liée à une méconnaissance de ce handicap invisible

Lors de la recherche d'une formation adaptée ou d'un emploi, selon les personnes, le trouble DYS pourra être :

- Presque totalement compensé et rééduqué
- Invalidant dans certaines tâches ponctuelles
- Invalidant dans les tâches élémentaires
- Sévère : difficultés d'expression dans la vie courante, troubles associés

L'orientation professionnelle se situe donc dans un spectre très large allant du milieu le plus ordinaire à l'accueil en milieu protégé.

Dys et célèbres

- **Ecrivains :** Agatha Christie, Victor Hugo
- **Chanteurs :** Johnny Hallyday, Mika
- **Hommes politiques :** Winston Churchill, John F. Kennedy
- **Peintres :** Vincent Van Gogh, Léonard de Vinci, Pablo Picasso
- **Acteurs :** Tom Cruise, Daniel Radcliffe
- **Producteurs :** Walt Disney, Steven Spielberg
- **Fondateur Microsoft :** Bill Gates
- **Physicien :** Albert Einstein

Bibliographie

- *Le cerveau de l'apprenant : du fonctionnement normal au pathologique.* Dr POUHET (A.)
- *Cerveau, les secrets de l'apprentissage.* Sciences et Santé n°4. Sept-Oct 2011
- *La bataille des cerveaux.* Neurosciences et éducation, dossier d'actualité veille et analyses n°86. Septembre 2013
- *Troubles Dys.* Dossier technique. CNSA décembre 2014
- *Difficultés et troubles des apprentissages chez l'enfant à partir de 5 ans.* Société Française de Pédiatrie. Avril 2009
- Troubles « dys », il existe des solutions. Essentiel Santé Magazine. Septembre 2013
- Dossier spécial « Les DYS ». APAJH Rhône
- *L'évolution du langage de l'enfant. De la difficulté au trouble.* Guide ressource pour les professionnels. DELAHAIE (M.). INPES 2009
- *Troubles « dys » de l'enfant. Guide ressource pour les parents.* BROUSSOULOUX (S.), CAPUANO-DELESTRE (V.), GILBERT (P.), LEFEUVRE (B.), LEFEVRE (F.), URCUN (J.M.) INPES 2009
- *Comprendre pour aider ou le devoir de l'école d'apprendre à lire.* GALLET (C.) INSHEA
- *Continuer l'apprentissage de la lecture.* GALLET (C.) INSHEA

Sitographie

- Fédération française des Dys – FFdys : **http://www.ffdys.com/**
- Association Dyspraxique Mais Fantastique : **http://dyspraxie.info/**
- HyperSupers – TDAH France : **http://www.tdah-france.fr/**
- INSHEA (institut national supérieur de recherche et de formation pour les jeunes handicapés et les enseignements adaptés) Pôle TSA : **http://poletsa.inshea.fr/**
- Site du laboratoire Cogni-sciences : **http://www.cognisciences.com/**
- Fédération nationale des orthophonistes : **http://www.orthophonistes.fr/**
- Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) : **http://http://www.inserm.fr/**
- Institut national de prévention et d'éducation pour la santé : **http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/troubles_langage/index.asp**
- Le Ministère de l'éducation nationale : **http://www.education.gouv.fr/cid1944/a-propos-de-l-enfant-dysphasique-et-de-l-enfant-dyslexique.html**

A propos de la Fédération des APAJH…

Créée en 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... à tous les âges de la vie. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.

La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle…). La Charte de Paris pour l'Accessibilité universelle, adoptée à l'unanimité le 21 juin 2014 lors du 38ème Congrès de la Fédération en est un bel exemple.

Présente dans 91 départements en France métropolitaine et outre-mer, elle accompagne plus de 30 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans plus de 630 établissements ou services.

Edition Septembre 2016 © Fédération des APAJH

Fédération des APAJH
Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine
29ème étage - Boîte aux lettres n°35 - 75755 Paris cedex 15
Tél. : 01 44 10 23 49 - Fax : 01 44 10 23 50
www.apajh.org